



Le Conseil MUNICIPAL

2020-26

Vie municipale

//// CONSEIL MUNICIPAL

VOS ÉLUS

La liste «Portet, Forte, Sereine, Rassemblée», menée par Thierry SUAUD, a été élue au suffrage universel par les Portésiens, le 15 mars dernier, lors du 1^{er} tour des élections municipales. Installé officiellement le 28 mai en raison du contexte sanitaire, le nouveau conseil municipal est composé de 29 élus, dont 8 adjoints, 9 conseillers municipaux délégués et 11 conseillers municipaux. Présentation.



LE MAIRE

Thierry SUAUD

- LES ADJOINTS

1^{ER} ADJOINT



Jean-Luc BRIS

Entretien, aménagement de la cité,
mobilités et habitat

2^{ÈME} ADJOINTE



Sylviane LACAMPAGNE

Vie locale
et rayonnement de la cité

3^{ÈME} ADJOINT



Yves BONAMICH

Équipements et infrastructures
en lien avec la vie locale

4^{ÈME} ADJOINTE



Marie-Line BENITO

Solidarités, emploi
et logement

5^{ÈME} ADJOINT



Gérard MONTARIOL

Finances
Systèmes d'information

6^{ÈME} ADJOINTE



Carole RODRIGUES

Affaires scolaires

7^{ÈME} ADJOINT



Dominique NITOUMBI

Adaptation au changement
climatique et biodiversité

8^{ÈME} ADJOINTE



Anaïs RODRIGUEZ

Innovation sociale
démocratique et écologique
Santé environnementale et énergies

• LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Jérôme BORDES
Suivi des Zones d'Activités
Economiques



Bernard BOURJADE
ERP
Correspondant Défense



Guy BOUZI
Travaux du quotidien, voirie,
espaces urbains, eau et assainissement



Philippe DEDIEU
Sécurité
Correspondant sécurité routière



Jack DERY-ROUSSEAU
Commerces, services et artisanat



Guesmia DOMECHÉ
Accessibilité et Handicap



Nathalie PAULY
Jeunesse et sport



Sadok SENOUSSE
Insertion



Thierry VERGNE
Culture et patrimoine

• LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Laetitia
BASTIEN**



**Nicole
CESSES**



**Maïalen
CONTIS**



**Maxime
DARRAX**



**Maripa
GUTIERREZ**



**Guillaume
LAHELLEC**



**Béatrice
MERCIER**



**Christine
MERMILLIOT**



**Sabrina
MOKHTARI**



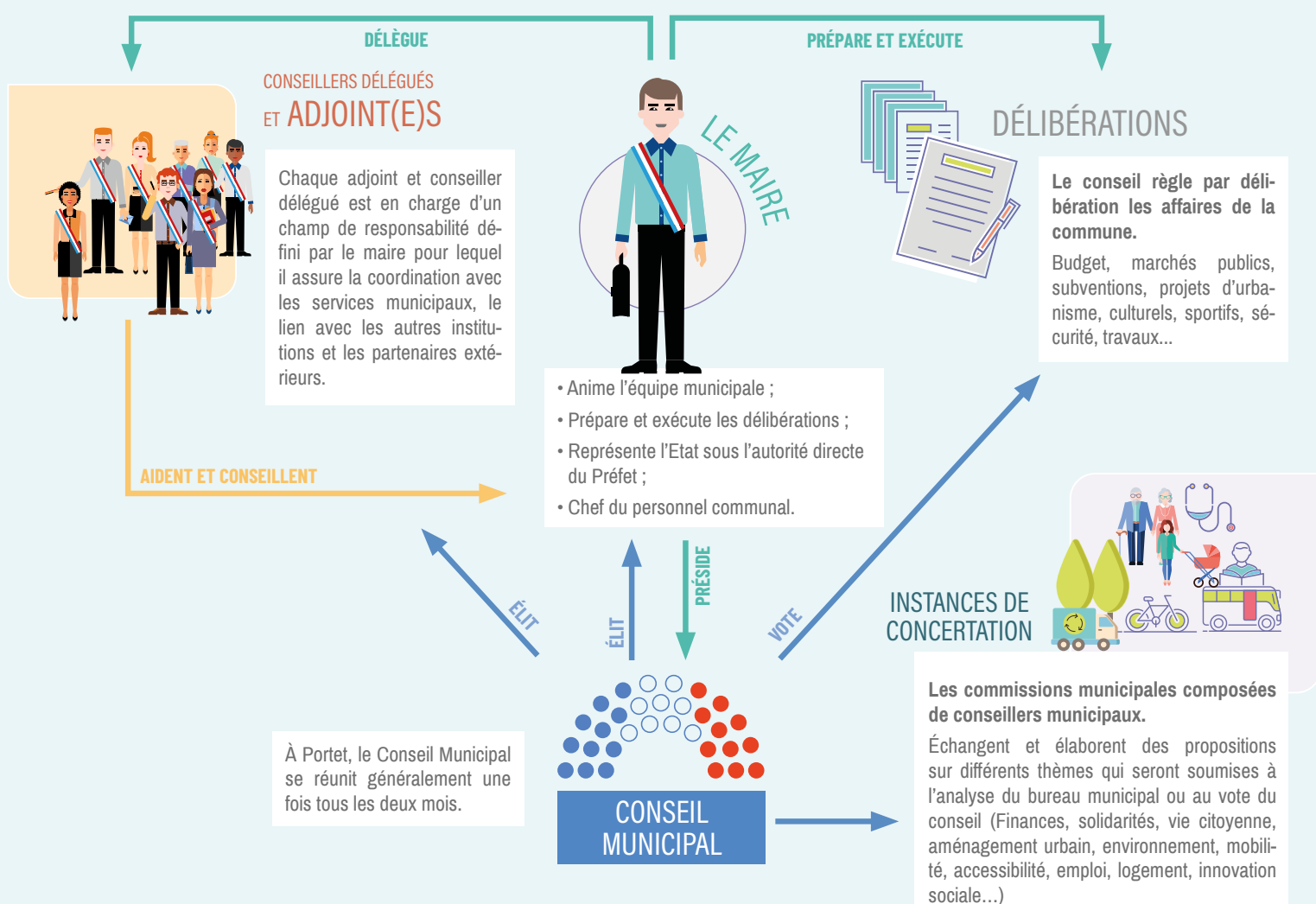
**Julie
SOULA**



**Angélique
STAUDER**

• DÉMOCRATIE COMMENT FONCTIONNE ? UN CONSEIL MUNICIPAL ?

Organe de représentation des habitants, le nouveau Conseil Municipal de la ville est élu pour 6 ans. Son rôle : régler, par ce que l'on appelle des délibérations (mesures votées), les affaires de la commune dans la cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi. Il organise les services municipaux, vote le budget communal et peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers. Décryptage.



Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Une fois les délibérations votées par le conseil, les projets sont mis en œuvre par les services municipaux sous la responsabilité du maire.

Les séances du conseil municipal sont publiques. Pour informer les citoyens, un compte-rendu des délibérations est affiché et tenu disponible en mairie ou téléchargeable sur le site www.portetgaronne.fr.

ÉLECTIONS 2020 : LES CHIFFRES À PORTET

1 seul tour puisqu'une seule liste en lice : « Portet Forte, Sereine et Rassemblée »

Taux de participation :
32,75 %



• ACTION SOCIALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Établissement public administratif, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Portet est l'acteur essentiel de la politique sociale développée par la municipalité. Interlocuteur privilégié dans le soutien aux plus fragiles et notamment aux personnes âgées et leurs familles, ses modes d'intervention vont de la simple information à l'accompagnement personnalisé.

Sous la présidence de droit de Monsieur le Maire, le C.C.A.S. est administré par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations locales désignés par arrêté du maire après une procédure de candidatures.



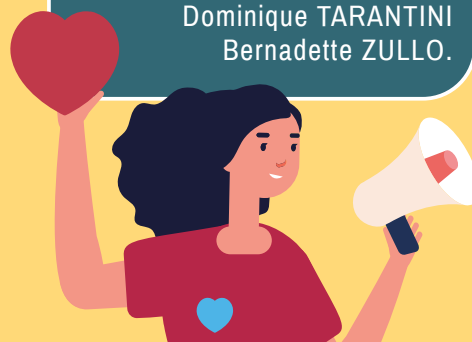
Président : Thierry SUAUD

Membres élus :

Marie-Line BENITO
Sylviane LACAMPAGNE
Guillaume LAHELLEC
Nicole CESSÉS
Sadok SENOUSI
Guesmia DOMECHÉ
Anaïs RODRIGUEZ.

Membres désignés :

Nicolas BARTHES
Marie-Josée BEAUDEIGNE
Mona LARDÉ
Éric LORRE
Henri MIALON
Dominique TARANTINI
Bernadette ZULLO.



LES COMMISSIONS CONSULTATIVES



Les commissions thématiques sont des lieux d'échange, de proposition, qui permettent d'aider à la décision. Composée chacune de conseillers municipaux, et parfois de représentants de la société civile, elles se réunissent régulièrement pour réfléchir sur certains projets spécifiques ou faire le bilan d'actions menées dans leur domaine de réflexion.

• LES COMMISSIONS MUNICIPALES



Commission « Aménagement, entretien et développement de la Cité, mobilité »

Jean-Luc BRIS ; Laëtitia BASTIEN ; Jérôme BORDES ; Bernard BOURJADE ; Guy BOUZI ; Philippe DEDIEU ; Jack DERY-ROUSSEAU ; Guesmia DOMECHÉ ; Christine MERMILLIOT.



Commission « Solidarité, Emploi et Logement »

Marie-Line BENITO ; Nicole CESSÉS ; Guesmia DOMECHÉ ; Maripa GUTIERREZ ; Sylviane LACAMPAGNE ; Guillaume LAHELLEC ; Dominique NITOUMBI ; Sadok SENOUSI ; Angélique STAUDER.



Commission « Vie associative, Vie locale, Rayonnement de la Cité »

Yves BONAMICH ; Maïalen CONTIS ; Maxime DARRAS ; Sylviane LACAMPAGNE ; Béatrice MERCIER ; Nathalie PAULY ; Carole RODRIGUES ; Angélique STAUDER ; Thierry VERGNE.



Commission « Finances, Budgets, Perspectives »

Gérard MONTARIOL ; Yves BONAMICH ; Jérôme BORDES ; Jean-Luc BRIS ; Jack DERY-ROUSSEAU ; Béatrice MERCIER ; Sabrina MOKHTARI ; Nathalie PAULY ; Anaïs RODRIGUEZ.



Commission « Adaptation au changement climatique et biodiversité, Innovation sociale, démocratique et écologique »

Dominique NITOUMBI ; Jérôme BORDES ; Nicole CESSÉS ; Maripa GUTIERREZ ; Guillaume LAHELLEC ; Christine MERMILLIOT ; Anaïs RODRIGUEZ ; Julie SOULA ; Angélique STAUDER.

Commission « Accessibilité des personnes handicapées »

Jean-Luc BRIS ; Laëtitia BASTIEN ; Marie-Line BENITO ; Yves BONAMICH ; Bernard BOURJADE ; Guy BOUZI ; Guesmia DOMECHÉ ; Sylviane LACAMPAGNE ; Anaïs RODRIGUEZ.



Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : Gérard MONTARIOL ; Yves BONAMICH ; Béatrice MERCIER ; Guy BOUZI ; Nathalie PAULY.

Suppléants : Laëtitia BASTIEN ; Thierry VERGNE ; Dominique NITOUMBI ; Jérôme BORDES ; Nicole CESSÉS.



Commission de Délégation de Service Public

Titulaires : Gérard MONTARIOL ; Yves BONAMICH ; Béatrice MERCIER ; Guy BOUZI ; Nathalie PAULY.

Suppléants : Laëtitia BASTIEN ; Thierry VERGNE ; Dominique NITOUMBI ; Jérôme BORDES ; Nicole CESSÉS.



Comité Consultatif des Services Publics Locaux

Titulaires : Gérard MONTARIOL ; Philippe DEDIEU ; Béatrice MERCIER ; Guy BOUZI ; Nathalie PAULY.

Suppléants : Laëtitia BASTIEN ; Thierry VERGNE ; Dominique NITOUMBI ; Jérôme BORDES ; Nicole CESSÉS.



• LES AUTRES COMMISSIONS, COMITÉS OU CONSEILS



Comité consultatif de santé environnementale

Membres élus :

Marie-Line BENITO ; Laëtitia BASTIEN ;
Bernard BOURJADE ; Maïalen CONTIS ;
Dominique NITOUMBI ; Anaïs RODRIGUEZ.

*Suppléants : Jérôme BORDES ; Nicole CESSSES ;
Philippe DEDIEU ; Guesmia DOMECHÉ ;
Guillaume LAHELLEC ; Nathalie PAULY.*

Membres non élus :

Michel BOUSSATON ; Jean-Jacques CONTÉ ;
Lionel CALVIÈRE ; représentants FCPE et APPEL.

Survol aérien

Bernard BOURJADE ; Guy BOUZI ; Jean-Luc BRIS ;
Philippe DEDIEU ; Gérard MONTARIOL ;
Angélique STAUDER.



Commission mixte Mobilités douces

Jean-Luc BRIS, représentants des associations
Handi'Portet, 2Pieds 2Roues et Rallumons l'étoile.



Conseil des Sages

Composée d'une quinzaine de personnes venant
de divers quartiers de la ville, cette instance
consultative donne à l'action municipale le regard
et l'expérience de toute une génération sur des sujets
majeurs comme la qualité de vie, le patrimoine
ou encore les relations intergénérationnelles.



Pilotage : Anaïs RODRIGUEZ

Commission « Suivi du jardin partagé du Ramier »

Membres élus :

Jean-Luc BRIS ; Guy BOUZI ;
Sylviane LACAMPAGNE ; Christine MERMILLIOT

Membres non élus :

deux jardiniers et un représentant associatif



Comité de pilotage de l'Agenda 21

Membres élus :

Nicole CESSSES ; Dominique NITOUMBI ;
Anaïs RODRIGUEZ.

Membres non élus :

Représentant du Muretain Agglo ; de l'ARPE ;
de l'ADEME ; de l'Agence Adour-Garonne
et de l'Union Départementale des CCAS.



Conseil Municipal des Jeunes

Élu par les collégiens, le CMJ s'engage à faire
entendre la voix, les aspirations des jeunes
portésiens et s'attachent à développer des projets
pour la commune.



Pilotage : Nathalie PAULY

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Cette instance constitue le cadre de concertation
sur les priorités de la lutte contre l'insécurité
et la prévention de la délinquance dans la commune
avec les acteurs de la sécurité et de la prévention.



Membres élus :

Marie-Line BENITO ; Bernard BOURJADE ;
Nicole CESSSES ; Philippe DEDIEU ;
Jack DERY-ROUSSEAU ; Sylviane LACAMPAGNE ;
Nathalie PAULY ; Sadok SENOUSI.

Commission Dérogations scolaires

Jérôme BORDES ; Laëtitia BASTIEN ;
Nathalie PAULY ; Carole RODRIGUES ;
Julie SOULA ; Christine MERMILLIOT.



Commission communale des impôts directs

Ses membres sont désignés par le directeur
des finances publiques sur une liste de contribuables
dressée par le conseil municipal.



//// CONCERTATION



• LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

SIÉGEANT AUX CONSEILS DES ÉCOLES

Instance statutaire présente dans chaque établissement, le conseil d'école rassemble l'ensemble des partenaires de la vie éducative (directeur, enseignants, représentants élus des parents d'élèves, inspecteur de l'éducation nationale, conseillers municipaux). Il participe au vote du règlement intérieur de l'école, donne son avis et suggestions sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : activités périscolaires, restauration, sécurité et hygiène, rythmes scolaires... Il se réunit une fois par trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JULES VALLÈS

Représentants : A. STAUDER et N. PAULY



Maternelle Jean Jaurès : Nicole CESSÉS

Maternelle George Sand : Carole RODRIGUES

Maternelle Jacques Prévert : Maïalen CONTIS

Maternelle Clairfont : Thierry VERGNE

Elémentaire Pierre et Marie Curie : Béatrice MERCIER

Elémentaire Marguerite Picart : Angélique STAUDER

Elémentaire Clairfont : Jérôme BORDES

• LES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DES ASSOCIATIONS PORTÉSIENNES



Association du Service Social des Agents Municipaux (ASSAM) :

Thierry VERGNE ; Jack DERY-ROUSSEAU

Association Sportive Portet Carrefour Récébédou :

Nathalie PAULY ; Sylvianne LACAMPAGNE ;
Thierry SUAUD

Confluences Garonne Ariège :

Nicole CESSÉS ; Dominique NITOUMBI

Territoire Actif : Guillaume LAHELLEC ;

Sadok SENOUSI

Portet Jum'Accueil : en attente de la révision des statuts

VOS ÉLUS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

À l'écoute des préoccupations quotidiennes des Portésiens, la Municipalité souhaite favoriser la participation des habitants à la vie locale en développant les démarches d'information, de consultation et de concertation. C'est pourquoi, elle a mis en place des référents de quartier pour une citoyenneté active et plus de proximité. La commune a ainsi été découpée en 5 secteurs.

Véritables traits d'union entre les habitants de leur quartier et la municipalité, ces élus sont des interlocuteurs privilégiés qui ont pour mission de recueillir la parole des habitants, favorisant ainsi le développement de la démocratie locale.

Leurs champs d'intervention sont :

- L'information sur les projets concernant le quartier
- L'organisation de réunions publiques ou de rencontres entre les habitants et les élus, sur des thèmes propres au quartier
- La transmission à l'administration municipale d'informations collectées auprès des habitants (entretien des espaces publics, stationnement, circulation, voirie, éclairage public...)
- La mobilisation des citoyens lors d'événements ponctuels et importants se déroulant sur la commune ou sur le quartier (manifestations, animations, ...)
- L'organisation et le suivi de la concertation sur les projets municipaux intéressant le quartier.

Les élus sont à votre écoute,
comme l'ensemble de l'équipe municipale.

Vous souhaitez contacter vos élus référents de quartier pour leur faire part de vos attentes mais aussi de vos suggestions, observations ou tout simplement évoquer les problèmes du quotidien : adressez-leur un courriel.





CHARTE DES RÉFÉRENTS DE QUARTIER

Outil privilégié d'écoute et d'expression des habitants favorisant le développement de la démocratie locale, la mise en place de référents de quartier promeut l'exercice d'une citoyenneté active et favorise la vie en commun à l'échelle locale.

Le dispositif a pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation, la dynamisation et la promotion de chaque quartier de Portet-sur-Garonne. Il est le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets relatifs au quartier, entre ses habitants, les associations, les commerçants, les entreprises, la municipalité et ses différentes institutions partie-prenantes. Il permet de nourrir le débat public en privilégiant l'écoute et le dialogue entre les citoyens et les élus et de redonner du sens à l'action publique.

La Charte des référents de quartier constitue un cadre de référence pour tous : élus, bénévoles, services municipaux, habitants de la commune.

Les référents de quartiers sont des élus membres de la municipalité, qui doivent à ce titre **s'impliquer dans la vie de leur quartier**. Leur rôle essentiel est de servir de **trait d'union** entre tous les administrés, la municipalité et l'administration municipale. Ils s'engagent, à travers une charte et dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants.

1

Les référents de quartier ne sont pas : les porte-paroles d'intérêts particuliers, des médiateurs en charge de résoudre les conflits de voisinage ou familiaux, des substituts aux forces de l'ordre ou aux employés municipaux. **Les référents doivent être à l'écoute**, en capacité d'animer une réunion, capables de répondre et de gérer les demandes des administrés.

2

3

Les référents de quartier

- Suscitent et **encouragent l'expression, la participation** des habitants pour leur permettre d'être acteurs de leur quartier
- **Communiquent** sur les projets et les choix municipaux
- **Recueillent les avis et les observations** des habitants et les transmettent à la commune
- **Relaient les informations** relatives à la vie du quartier ou de la commune.

Le référent prend en charge des sujets d'intérêt collectif intéressant les citoyens de son quartier. Ses champs d'intervention sont :

- **L'information** sur les projets concernant le quartier
- **L'organisation de réunions publiques** ou de rencontres entre les habitants et les élus, sur des thèmes propres au quartier
- **La transmission** à l'administration municipale d'informations collectées auprès des habitants
- **La mobilisation des citoyens** lors d'événements ponctuels et importants se déroulant sur la commune ou sur le quartier
- **L'organisation et le suivi de la concertation** sur les projets municipaux intéressant le quartier.

4

Le référent a aussi vocation à **prendre contact avec les nouveaux arrivants**.

Il peut être associé aux **missions de solidarité** de la commune (plan canicule, plan grand froid, catastrophe naturelle, crise sanitaire...).

5

6

Lorsque les circonstances l'exigent ou en toute hypothèse si un citoyen le demande, le référent s'engage à observer la plus **stricte confidentialité des échanges** noués avec les habitants.

Il s'engage à n'utiliser aucune des informations recueillies dans le cadre de ses missions à des fins commerciales ou pour tout autre sujet excédant le cadre des missions fixées par la présente charte.



//////PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

QUARTIER 4

« Saguens - Franczal - La Ville
Rive droite - la Gare »

Jean Luc BRIS

jl.bris@portetgaronne.fr

Guy BOUZI – g.bouzi@portetgaronne.fr
Jérôme BORDES – j.bordes@portetgaronne.fr
Laëtitia BASTIEN – l.bastien@portetgaronne.fr
Jack DERY ROUSSEAU – j.dery-rousseau@portetgaronne.fr



QUARTIER 3 « Récébédou - Tardines »

Sylviane LACAMPAGNE

s.lacampagne@portetgaronne.fr

Bernard BOURJADE – b.bourjade@portetgaronne.fr
Carole RODRIGUES – c.rodrigues@portetgaronne.fr
Nicole CESSSES – n.cesses@portetgaronne.fr
Maripa GUTIERREZ – m.gutierrez@portetgaronne.fr
Béatrice MERCIER – b.mercier@portetgaronne.fr
Sabrina MOKHTARI – s.mokhtari@portetgaronne.fr



QUARTIER 2 « Clairfont »

Yves BONAMICH

y.bonamich@portetgaronne.fr

Anaïs RODRIGUEZ – a.rodriguez@portetgaronne.fr
Guillaume LAHELLEC – g.lahellec@portetgaronne.fr
Christine MERMILLIOT – c.mermilliot@portetgaronne.fr
Angélique STAUDER – a.stauder@portetgaronne.fr



QUARTIER 5

« La Poste - Bords de Garonne - Crouzettes
Impériale - Ax - Castelet »

Gérard MONTARIOL

g.montariol@portetgaronne.fr

Nathalie PAULY – n.pauly@portetgaronne.fr
Guesmia DOMECHÉ – g.domeche@portetgaronne.fr
Thierry VERGNE – t.vergne@portetgaronne.fr
Maïalen CONTIS – m.contis@portetgaronne.fr
Maxime DARRAX – m.darrax@portetgaronne.fr



QUARTIER 1 « Village »

Marie-Line BENITO

ml.benito@portetgaronne.fr

Sadok SENOUSSE – s.senoussi@portetgaronne.fr
Dominique NITOUMBI – d.nitoumbi@portetgaronne.fr
Julie SOULA – j.soula@portetgaronne.fr
Philippe DEDIEU – p.dedieu@portetgaronne.fr





UNE PARTICIPATION CITOYENNE

VIVANTE ET PERMANENTE

Fabriquer des politiques publiques plus innovantes au bénéfice de tous, favoriser le lien social et le collectif, partager une vision commune et favoriser le débat entre citoyens et élus... au travers de son règlement intérieur, le nouveau Conseil Municipal invite toutes les Portésiennes et tous les Portésiens à s'investir dans la vie de leur quartier, de leur ville.

Voté à l'unanimité, ce règlement consacre en effet un chapitre entier à la thématique de la démocratie locale. En plus de la mise en place des référents de quartier, d'autres dispositifs associant les citoyens au processus de décision pourront être mis en œuvre tout au long du mandat. Détail.

Référendum local

Le référendum local permet aux habitants, sous certaines conditions, de décider par leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet concernant une affaire locale. Le Conseil Municipal peut en effet décider de soumettre à référendum local tout projet de délibération relatif à une affaire de la compétence de la commune.

Consultation des électeurs

Les électeurs eux-mêmes peuvent être à l'initiative d'une demande de consultation. Un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune peut demander qu'une consultation, sur toute affaire relevant de la compétence du Conseil Municipal, soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée. La décision d'organiser ou non la consultation appartient en dernier ressort au Conseil Municipal.

Réunions publiques consultatives

Des réunions publiques seront organisées dans les cinq quartiers de la ville. Ces instants de concertation permettent aux habitants de s'informer, d'échanger et de poser leurs questions sur les projets à venir et les sujets du quotidien. Une consultation qui permet ainsi de mieux prendre en compte l'avis et l'expertise d'usage des habitant-es.

COMMUNE, AGGLO, SYNDICAT

QUI FAIT QUOI ?

Il y a en France plusieurs niveaux d'intervention de l'action publique : l'Etat et les collectivités territoriales (communes, départements, régions).

- **LA COMMUNE** bénéficie d'une clause de compétence générale qui lui permet de régler par délibération toutes les affaires relevant de son niveau. Les principales compétences exercées concernent : l'urbanisme, le logement, l'environnement, la gestion des écoles.
- **LE DÉPARTEMENT** exerce principalement ses compétences dans les domaines suivants : action sociale (enfance, personnes handicapées et âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes.
- **LA RÉGION** exerce principalement ses compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle.

Les communes bénéficient d'une clause de compétence générale qui leur permet de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

- **Les compétences traditionnelles**, en partie liées à la fonction de représentant de l'État dans la commune propre au Maire. Ce sont les fonctions d'Etat Civil, les fonctions électorales...
- **L'action sociale** : la commune a une action complémentaire de celle du département avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle intervient notamment auprès des personnes âgées et propose divers services d'aide à domicile (entretien du logement, portage de repas, courses...), ou encore aux déplacements.
- **L'enseignement** : La commune a la charge des écoles primaires et maternelles publiques. Elle en est propriétaire et en assure la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement. Elle intervient également tout au long du parcours scolaire des enfants en conduisant notamment de nombreuses actions éducatives (arts, culture, sports, environnement, accompagnement scolaire...) durant l'année.
- **La protection de l'ordre public** grâce aux pouvoirs de police du Maire, complémentaires à ceux de l'Etat.
- **L'aménagement et l'urbanisme** : élaboration et mise en place du Plan Local d'Urbanisme, ce qui permet au Maire de délivrer les permis de construire.
- **La culture, le sport et les loisirs** : la commune joue un rôle important à travers la Médiathèque, l'école de musique, les équipements sportifs mais aussi les écoles municipales de sports, les ateliers culturels municipaux ou encore les manifestations culturelles proposées tout au long de l'année...



Pour certaines compétences, les communes s'associent pour coopérer au sein de différentes intercommunalités : syndicat, établissements publics comme les communautés d'agglomération. La commune y envoie donc des délégués pour délibérer.

• LE MURETAIN AGGLO

Le Muretain Agglo réunit 26 communes, dont Portet, et compte près de 119 300 habitants. La communauté d'agglomération exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui lui ont été transférées en lieu et place des communes membres.

Du développement économique à la protection de l'environnement en passant par la petite enfance ou encore les transports... Tour d'horizon de ces compétences.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Certains conseillers municipaux représentent la commune au sein de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit de :

- Thierry SUAUD,
1^{er} Vice-Président du Muretain Agglo en charge du développement économique, de l'innovation et des transports.
- Anaïs RODRIGUEZ
- Gérard MONTARIOL
Conseiller délégué en charge des marchés publics et Président de la commission des Finances.
- Sylviane LACAMPAGNE
- Jérôme BORDES (*suppléant*)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le conseil communautaire réunit **59 délégués** issus des **26 communes**.

La proportionnalité liée à la taille des communes est respectée en son sein.



LES COMPÉTENCES DU MURETAIN AGGLO



Aménagement de l'espace :
schéma de cohérence territoriale
(projet de territoire).



Equilibre social de l'habitat : Programme Local de l'Habitat, actions et aides financières en faveur du logement social...



Transports urbains
(réseau Tisséo).



Politique de la ville : promotion de développement social urbain, action dans le domaine de l'emploi, prévention de la délinquance...



Petite Enfance et Enfance : crèches, relais d'assistantes maternelles, ALAE, ALSH, restauration scolaire...



Développement économique :
création et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire...



Piscines : gestion et entretien de la piscine communautaire de Portet.



Environnement et cadre de vie : collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries, lutte contre la pollution de l'air, éducation à l'environnement...



Voirie : création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Compétence financée par la Ville mais dont la gestion a été transférée à l'agglomération.

• LES SYNDICATS

SIVOM SAGe



C'est un syndicat à la carte qui gère pour le compte de la commune certaines compétences :

- Aménagement hydraulique
- Production, distribution et facturation d'eau potable
- Assainissement collectif
- Pluvial

Représentants : G. BOUZI, Th. SUAUD
Suppléant : D. NITOUMBI



L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Elle regroupe les communes de Roquettes, Portet et Pinsaguel dans un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

Représentants : J.L. BRIS et G. MONTARIOL
Suppléant : T. VERGNE



SMEPE

Syndicat Mixte pour l'étude et la Protection de l'Environnement

Représentant : N. CESSÉS
Suppléant : D. NITOUMBI

SDEHG, SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE



Garant du service public de distribution de l'électricité, le SDEHG est propriétaire du réseau d'électricité et confie son exploitation à Enedis. Le syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Représentants : Th. SUAUD, G. BOUZI



SMD E A (RÉSEAU 31)

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

Représentants : G. BOUZI, A. RODRIGUEZ, D. NITOUMBI

ORGANISMES EXTÉRIEURS

Pour mener ses actions, la Ville travaille avec de nombreux partenaires et institutions extérieurs dans lesquels elle est représentée par des élus.

• AUAT

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire urbaine
J.L. BRIS

• ARAC OCCITANIE

Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction
G. MONTARIOL

• AREC OCCITANIE

Agence Régionale de l'Energie et du Climat
D. NITOUMBI

• ATMO OCCITANIE

Association de surveillance de la qualité de l'air
D. NITOUMBI

• FAIRE-VILLE

Jean-Luc BRIS ; Jérôme BORDES

Suivez toute l'actualité DE LA VILLE

sur www.portetgaronne.fr



sur facebook (Ville de Portet-sur-Garonne)



Mairie de Portet-sur-Garonne
Rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 90073
31121 PORTET-SUR-GARONNE CEDEX
Tél : 05 61 72 00 15